Delteil, commissaire, chargé de l'enquête, le fit écrouer.

Dans l'après-midi le jeune homme a été confronté avec Volkindt et son amie. Il a avoué avoir porté au premier des coups de tête et aux femmes, des coups de poing; le coup de couteau a été donné, a-t-il dit, par son frère Modeste.

Interrogé au sujet du vol du jupon et des 14 fr. dont l'accusait Volkindt, il a prétendu qu'il n'avait pas emporté ce vêtement. On l'a trouvé porteur de 12 francs 95, mais cet argent, a-t-il déclaré, lui avait été prêté par son ami, Désiré Gérard, le troisième agresseur, qui était inconnu.

Un peu plus tard, Volkindt et son amie arrivaient à la « Barque d'Or », rue de Lille, quand ils aperçurent Modeste Lefebvre en compagnie de Désiré Gérard. Ce dernier, âgé de 24 ans, est locataire de l'estaminet de M. Florimond Colpaert, rue de la Balance. Comme ils s'enfuyaient à la rue de Volkindt, celui-ci les poursuivit, dans l'intention de les faire arrêter. En traversant le boulevard Gambetta, il vit que Désiré Gérard tenait un couteau ouvert dans la main. Rue des Filatures, il perdit leurs traces. Mais les deux jeunes gens, sachant que la police les recherchait, se rendirent peu après au commissariat du 2e arrondissement. Ils n'ont pas nié avoir porté des coups; Modeste Lefebvre a déclaré qu'au moment de frapper avec son couteau, il s'était cru en cas de légitime défense. Après un interrogatoire sommaire, M. Delteil les a fait écrouer au dépôt central. L'enquête continue.

Ajoutons que la blessure reçue par Volkindt, quoique sérieuse, ne présente aucun caractère de gravité.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Les habitants sont priés de bien vouloir réserver un accueil bienveillant aux recenseurs chargés de relever, à domicile, dimanche prochain, 4 mars, les feuilles individuelles et de ménage déposées, ces jours derniers, dans leurs demeures.

» Le bordereau de la maison et son annexe devant être remplis par l'agent recenseur, les habitants faciliteraient considérablement ce travail, en établissant, à l'avance, sur une feuille de papier, les renseignements suivants :

» I. — *Composition de la maison.* — Indiquer : a Le nombre des corps de bâtiments; » Le nombre des étages au-dessus du rez-de-chaussée, y compris l'étage mansardé; c Le nombre des locaux servant d'ateliers, magasins ou de boutiques; d Le nombre des logements destinés à l'habitation : habités... vacants... Parmi ces logements, ceux utilisés *à la fois* pour l'habitation et comme ateliers, boutiques, etc.

» II. — *Annexe du bordereau de maison.* — Indiquer : a En regard du nom du chef de ménage, le nombre de personnes qui composent ledit ménage...; » Le nombre des pièces destinées à l'habitation : avec fenêtres... sans fenêtres... avec cheminées... sans cheminées...; c S'il y a un cabinet d'aisance spécial au logement.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL DE LA MAIRIE. — Le décès de M. J.-B. Honoré, chef du bureau de la comptabilité communale, a donné lieu aux mutations suivantes :

Comptabilité. — M. Deschamps est nommé sous-chef de bureau.

Secrétariat. — M. Holleville, nommé sous-chef de bureau, prend les fonctions de M. Desobry, appelé à un autre poste. M. Giben est nommé commis principal sur place; M. Lantoine remplace M. Holleville au bureau municipal des contributions directes; M. Chuffart, commis principal de l'état-civil, passe en la même qualité au secrétariat.

AU CERCLE DE LA CONCORDE. — Une réunion des membres du Cercle de la Concorde aura lieu lundi prochain, 5 mars, à huit heures et demie du soir. — Ordre du jour : Nomination d'une Commission provisoire de formation et pouvoirs à lui donner. Présence indispensable.

A LA CAISSE D'EPARGNE. — Avis important. — Les déposants dont le compte dépasse 1.500 fr., (y compris les intérêts de l'année 1905), sont instamment priés de se présenter au plus tôt à la Caisse *pour faire la demande* de l'excédent de leur compte.

LES CONFERENCES SCIENTIFIQUES DU PERE LE BAIL. — Ce soir, à huit heures, le R. P. Le Bail, donnera sa quatrième conférence. Il traitera le sujet suivant : le miracle; notion scientifique du miracle; les miracles du Saint-Evangile; les guérisons de Lourdes.

LA FRAUDE DU CAFE. — L'importante affaire de fraude de café a eu son dénouement, mercredi, devant le tribunal correctionnel. On lira plus loin le compte-rendu des débats.

TENTATIVE DE SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE, QUAI DE TOULON. — Une jeune fille de 23 ans a tenté de se suicider en se jetant, mercredi soir, dans le canal, près de l'écluse du Calvaire, quai de Toulon.

M. Henri Duquesne, éclusier, avait remarqué, au cours de l'après-midi, les allées et venues, en face de chez lui, de cette jeune fille. A une heure déjà il l'avait vue longeant le chemin de halage. Elle était endimanchée, et paraissait en proie à une grande tristesse. Vers cinq heures et demie, passant près d'elle, il remarqua qu'elle pleurait. Elle lui déclara que son ami, qu'elle appelait Arthur, était cause de son chagrin, et qu'elle avait l'intention de se jeter dans le canal.

M. Duquesne se rendit au commissariat du 5e arrondissement, pour en informer la police. Dans l'intervalle, des passants la virent jeter son parapluie, puis ses gants dans l'eau. Elle déposa ensuite son chapeau sur la berge, et profitant d'un moment où personne ne se trouvait près d'elle, elle se laissa glisser dans le canal près du bassin de l'écluse du Calvaire. Le talus mesure à cet endroit trois mètres environ de haut. Plusieurs témoins, intervenant aussitôt, sauvèrent la désespérée et la retirèrent de l'eau. Conduite aussitôt au poste de police par l'agent Parent, elle déclara se nommer Pulchérie Delaunoy, et être originaire de Celles (Belgique), où est domiciliée sa famille, qui l'a, a-t-elle prétendu, chassée. Elle était occupée comme servante dans une boucherie de la rue de Lille, et avait quitté son service depuis lundi. On n'a pas trouvé sur elle le moindre argent. Par contre elle portait attaché sous ses vêtements, une poche emplie de confetti. Modifiant sa déclaration précédente, elle a dit qu'elle avait voulu se suicider pour éviter de comparaître devant le tribunal. Elle n'a pas donné d'autre explication à ce sujet. Après s'être assuré qu'aucune plainte n'avait été portée contre elle, M. Grimaldi l'a fait remettre en liberté, après qu'elle lui eût assuré qu'elle ne renouvellerait pas sa tentative.

VOL D'UNE BALADEUSE. — M. Besse, fripier, rue des Fossés, avait déposé sa baladeuse lundi soir, vers six heures, contre le pignon de l'habitation de M. Marcel Franchomme, maraîcher, rue d'Anzin, 8. Quand il vint, le lendemain matin, pour la reprendre, elle avait disparu. Cette baladeuse a une valeur de 100 francs.

PIANOS, le plus grand choix, les meilleurs prix, Maison SCRÉPEL, 138 bis, Grande-Rue. 915-1

ODIEUSES VIOLENCES. — Nous avons annoncé l'arrestation d'un jeune garçon de 14 ans, G... T..., demeurant dans le quartier de la rue de Tourcoing et que l'on accusait d'avoir commis d'odieuses violences, et qui, après avoir été admonesté par M. Prud'homme, commissaire de police, puis conservé au dépôt pendant une heure, fut remis en liberté. La victime, une fillette de 7 ans, ayant été prise de fièvre, a dû recevoir hier les soins de M. le docteur Carette. Il en a été de même des deux petits garçons, âgés de 4 et 7 ans, son frère et son cousin, qui accompagnaient la fillette.

BLESSE EN TOMBANT. — Un trieur, M. Ernest Vanbellinghem, 27 ans, est tombé sur la chaussée, tandis qu'il regagnait son domicile, rue des Anges, cour Terrin, 7. Dans sa chute, il s'est fait une entorse au pied droit. M. le docteur Duhain l'a fait admettre à l'hôpital.

A SAINT-MARTIN, 8, *rue Pauvrée*. — Confection pour hommes. Vêtements tout faits pour deuil. 946

L'IVRESSE. — Une querelle s'était élevée mardi, un peu avant minuit, à l'estaminet de M. Bockstael, rue de Béthune entre deux consommateurs. L'un d'eux, Ernest Fruchart, 20 ans, rue du Parc, 44, ayant menacé l'autre « de lui loger une balle dans la peau », l'on crut prudent d'aller avertir les agents Dekyvère et Willaumez, qui étaient de service, rue de Bully-Grenay, au bal de l'estaminet Dewaele. Les agents fouillèrent le perturbateur, mais l'on ne trouva sur lui aucune arme. Comme il était en état d'ivresse, ils le conduisirent au dépôt de 2e arrondissement. M. Delteil l'a fait remettre en liberté mercredi matin, après lui avoir dressé procès-verbal pour ivresse.

D'HALLUIN A LILLE

LE SERVICE D'AUTOMOBILES

Nouveaux essais. — La fin de la diligence. — La voiture automobile pour voyageurs. - Le service des bagages et colis. - Les départs et arrivées

La Compagnie des Transports automobiles sur route a effectué mardi de nouveaux essais du service public de ses voitures.

Elle a organisé deux voyages entre Halluin et Lille. Encore que le développement merveilleux des moyens de locomotion, nous ait de bonne heure habitués à ne plus nous étonner de rien, le véhicule a provoqué, au départ comme à l'arrivée et sur tout le trajet, un vif mouvement de curiosité. Les populations averties du passage de la voiture, n'avaient pas manqué de se poster bien en évidence aux endroits propices par où elle devait aller, afin de voir vite et bien. Je suppose qu'il devait y avoir à peu près le même concours de peuple autrefois lorsqu'on signalait « le carrosse armorié » du roi, ou même, et plus simplement, le départ des heures du matin de Lille pour arriver à Menin, le soir, comme faisait la diligence vers 1750. Nous sommes dans l'âge de l'électricité. On ne muse plus en chemin, on vole. La première façon avait ses charmes, la seconde a ses avantages.

L'omnibus automobile, sauf accroc imprévu, met une heure environ pour franchir la distance de Lille à Halluin. C'est d'une belle vélocité. Il est vrai de dire que pour éviter des pertes de temps par des arrêts trop fréquents, les voitures ne pourront stopper qu'aux arrêts fixes. Ceux-ci, en outre, ne seront pas nombreux.

L'automobile qui a servi mardi aux essais de Lille à Halluin est une voiture à impériale telle que la représente notre gravure. Elle est peinte en jaune et porte à l'arrière, l'escalier qui conduit à

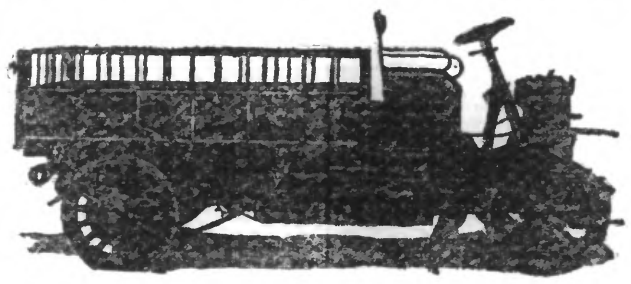

LA VOITURE POUR BAGAGES

comprend 28 places à l'intérieur et 14 personnes peuvent s'installer à l'impériale. La disposition générale ressemble assez aux omnibus parisiens. Seulement, on va beaucoup plus vite et surtout, on tressaute beaucoup moins. Autant vaudrait dire qu'on n'éprouve pas de secousses. Ces voitures, en effet, sont très confortables. Cela tient probablement en partie à leur double suspension. En outre, les roues sont à caoutchouc plein et à double bandage, ce qui laisse espérer que les accidents seront très rares.

Une fois le service organisé, on adjoindra à ces omnibus des voitures pour bagages et colis, du type de celle que représente notre seconde gravure. Ce genre de véhicule se couvre aisément d'un bâche quand il en est besoin. Il en est d'autres qui se rapprochent davantage du modèle de bonnes diligences qui s'en allaient cahin-caha, de relai en relai, suivant le caprice du conducteur ou les accidents du chemin.

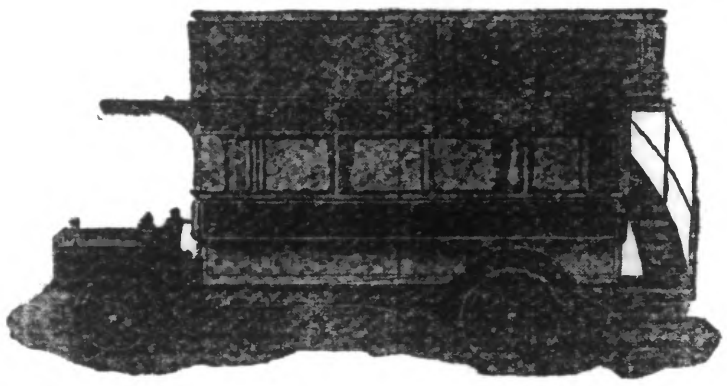

LA VOITURE QUI A SERVI AUX ESSAIS

Pauvres diligences des ancêtres avec leurs cahotements, leur bruit de ferrailles, les grelots de leurs chevaux et les cris du cocher, on peut bien leur accorder un souvenir avant leur complète disparition! Elles voulaient se survivre, mais c'en est bien fini. La première voiture automobile a signifié la mise au rancart de la dernière diligence, tombée déjà en défaveur depuis les chemins de fer. Nous sommes pour les voyages à grande allure. On ne se contenterait que difficilement aujourd'hui de partir à six heures du matin de Lille pour arriver à Menin, le soir, comme faisait la diligence vers 1750. Nous sommes dans l'âge de l'électricité. On ne muse plus en chemin, on vole. La première façon avait ses charmes, la seconde a ses avantages.

L'omnibus automobile, sauf accroc imprévu, met une heure environ pour franchir la distance de Lille à Halluin. C'est d'une belle vélocité. Il est vrai de dire que pour éviter des pertes de temps par des arrêts trop fréquents, les voitures ne pourront stopper qu'aux arrêts fixes. Ceux-ci, en outre, ne seront pas nombreux.

L'automobile qui a servi mardi aux essais de Lille à Halluin est une voiture à impériale telle que la représente notre gravure. Elle est peinte en jaune et porte à l'arrière, l'escalier qui conduit à la plate-forme. La force en est de 30 chevaux. Elle la voiture pour voyageurs et qui comportent, à leur partie supérieure une galerie à laquelle on accède par une échelle mobile située à l'arrière. Il n'est pas impossible qu'on en voie aussi en circulation sur les lignes dont le point terminus se trouve à Tourcoing.

Le premier départ d'Halluin vers Lille avait été annoncé pour onze heures du matin. Il n'a eu lieu en réalité qu'à onze heures cinquante. Il est parti emmenant vers Lille une dizaine de voyageurs. L'automobile est revenue à Halluin un peu après trois heures, avec un convoi complet. Le second départ s'est effectué vers quatre heures pour Lille. La Compagnie avait annoncé que le dernier départ aurait lieu à Lille à cinq heures. Il n'en a rien été. A cinq heures, la voiture, après avoir stationné quelque temps place de la Gare, où elle a suscité un grand rassemblement de curieux, a été remisée rue Nationale. Si on ajoute à cela que le point d'arrêt avait été indiqué place du Théâtre et que la voiture, malgré quelques voyageurs qui l'y attendaient patiemment, ne s'y est point arrêtée, on aura une idée de la petite désorganisation qui s'est produite dans le service. Il est vrai qu'il ne s'agissait que d'un service d'essai. L'horaire n'est pas encore définitivement établi. Il ne le sera que pour la mise en exploitation qui se fera, comme on sait, le 1er avril prochain.

« **A LA SOURCE ALIMENTAIRE** ». — G. Grésillon, 86, rue de Lille. — Poissons frais (provenance directe de Boulogne). Huîtres fraîches, arrivage tous les jours. — Ostendaises 1 fr. 10 la doug. 97906

CROIX

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au Peignage de M. Holden, un conducteur de lames, M. François Helbch, 54 ans, demeurant à Flers, a été blessé à la main gauche par un chardon. Quinze jours de repos. Docteur Barroyer. — Dans le même établissement, M. Emile Vankesbelcke, 52 ans, chauffeur, rue de Wasquehal, s'est blessé aux reins en déchargeant des engrais.

LANNOY

LE CONSEIL MUNICIPAL est convoqué à l'Hôtel de Ville pour demain vendredi à huit heures du soir, en session ordinaire de février. L'ordre du jour comprend des questions diverses.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de M. Parent-Monfort, une fileuse, Mlle Julia Duguesne, 19 ans, demeurant à Hem, a été blessée au médius droit par un coup d'ailette en voulant saisir une mèche de fil. Huit jours de repos; docteur Caudmont. — Au même établissement, le veilleur de nuit, M. Léon Lepers, 51 ans, domicilié à Sailly, est tombé d'un escalier en faisant sa ronde habituelle; il a reçu des contusions au côté gauche. Dix jours de repos; docteur Caudmont.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Boutemy frères, un apprenti, J.-B. Méhuys, 15 ans, a eu un doigt écrasé dans un engrenage en nettoyant son métier. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Parmentier.

WILLEMS

LES REPARTITEURS EN 1906. — Les répartiteurs pour l'année 1906 sont MM. Tiers, J.-B. Pottié, Henri Lemaire, titulaires; MM. Pirvion, Jean-Louis Pottié et Antoine Blanoq-Fiévet, suppléants.

Ne vous assurez pas sur la vie.
N'assurez pas de dot à vos enfants,
Ne versez rien en rente viagère,
Sans consulter les tarifs de la
SOCIETE GENERALE NEERLANDAISE.
Sérieux avantages. - Sécurité absolue,
E. COLIN-LEGOUTRE, agent général,
24, rue d'Alsace, Roubaix. 939—1

CONVOIS FUNÉBRES & DEUILS

Les amis et connaissances de la famille MORTIER-DE GEYTER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clémence DE GEYTER, membre de l'Association des Mères Chrétiennes, veuve de Monsieur Félix MORTIER, décédée à Roubaix, le 27 février 1906, dans sa cinquante-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 1er mars, à neuf heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Rome, 42, à neuf heures un quart.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 23 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

TOURCOING

LA BELGIQUE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE

Le commissariat général et la Commission de patronage. — La composition officielle

A la suite de la visite aux chantiers de l'Exposition des délégués du gouvernement belge, nous avons annoncé la formation d'un comité chargé d'organiser officiellement la participation de la Belgique à l'Exposition des Industries Textiles.

La composition de ce Comité vient de paraître au *Moniteur* qui publie également la composition de de l'Industrie et du Travail :

Sont nommés au commissariat général de Belgique à l'Exposition internationale des industries textiles de Tourcoing, en 1906 :

Commissaire général : M. Vercruysse Georges, sénateur, à Courtrai. — Secrétaire général : M. De Cester Raymond, industriel à Bruxelles. — Secrétaires : MM. Bogaarts Jean, secrétaire du commissariat général de Belgique à l'Exposition internationale de Milan, en 1906, à Bruxelles; Meganck Albert, industriel, administrateur du tissage de Roulers, à Bruxelles; Van Oost Georges, industriel à Gand; Van Ophem Frans, secrétaire général de la Fédération des associations des entrepreneurs de travaux publics, à Bruxelles. — Architecte : M. Brunfaut Jules, architecte à Bruxelles.

Le *Moniteur* publie également la composition de la Commission chargée d'encourager la participation belge à l'Exposition. La voici :

Président : M. Peltzer de Clermont Edouard, industriel, sénateur, à Verviers. — Vice-présidents : MM. Garot Jules, industriel, président de la Chambre de commerce, à Verviers; Tibbaut Emile, avocat à la Cour d'appel, membre de la Chambre des représentants, à Gand; Van Hoegaerden Ferdinand, président de la Chambre syndicale des fils et tissus, président de l'Association cotonnière, à Bruxelles; Visar de Bocarmé (le comte Amédée), membre de la Chambre des représentants, bourgmestre de Bruges. — Secrétaire général : M. Thaune L., conseil de Belgique, à Tourcoing. — Membres : MM. Beernaerts Félix, industriel, président de l'Association belge de tissage, à Gand; Begasse Joseph, industriel, à Liège; Beyaert Louis, artiste-peintre, à Bruges; Braun Emile, membre de la Chambre des représentants, bourgmestre de Gand; Bruneel Octave, échevin de la ville de Gand, président de la Chambre syndicale des horticulteurs belges, à Gand; Carels Gustave, constructeur, administrateur de la Société anonyme cotonnière « La Nouvelle Orléans », à Gand; Carpentier F., industriel, à Cuerne; Casier Amand, industriel, président de la Société anonyme « Linière St-Sauveur », à Gand; Clément E., directeur de « La Dendre », à Ternonde.

MM. Cooreman, Gérard, ancien ministre de l'industrie et du travail, membre de la Chambre des représentants, président du Conseil supérieur du travail, à Gand; de Brouwer, Jean, administrateur de sociétés, à Bruges; De Bruyn, Léon, ancien ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles; le comte de Hemptinne, Ferdinand, administrateur-délégué de la Société anonyme « La Florida », à Gand; le comte de Hemptinne (Jean), administrateur-délégué de la Société anonyme « Ferdinand Lousberga », à Gand; De Kien, Léonard, industriel, à Courtrai; Digneffe, Emile, banquier, à Liège; Dupret, G., sénateur, président du Comité belge des expositions à l'étranger, président de la Commission d'organisation de la participation belge à l'exposition internationale de Milan en 1906, à Bruxelles; le baron Gillès de Pélichy, Charles, membre de la Chambre des représentants, à Lieghem; Goossens, Alphonse, fabricant, à Zele; Houget, Fernand, industriel, à Verviers; le baron Kervyn de Lettenhove, à Bruges; Lamarche, Richard, industriel, sénateur, à Liège; Lefebvre Eugène, industriel, à Bruxelles; Mees-Braun, Emile, industriel, à Gand; Melen, Joseph, industriel, à Verviers; Monnoyer, Léon, président de la section du Comité belge des expositions à l'étranger, à Bruxelles; Morel de Boucle Saint-Denis, Henri, administrateur de la Société anonyme « La Lys », à Gand; Mullendroff, E., membre de la Chambre des représentants, bourgmestre de Verviers; le baron Peers de Nieuwbourg, Léon, président de la Société nationale de laiterie, à Oostcamp; Peltzer, Georges, industriel, à Verviers; Pouillon, Léon, directeur des établissements « Delhaize », à St-André-lez-Bruges; Reynaert, A., membre de la Chambre des représentants, bourgmestre de Courtrai; le baron Ruzette, A., membre de la Chambre des représentants, à Bruges; Spillebout, H., bourgmestre de Roulers; Van Acker, Paul, industriel, administrateur de la Société anonyme « Boygem », à Gand; le comte Van der Burch, Adrien, commissaire général de Belgique à l'exposition internationale de Milan en 1906, secrétaire général du Comité belge des expositions à Pétranger, à Bruxelles; Van der Meylen, Robert, officier d'artillerie de réserve, secrétaire du commissariat général de Belgique, à l'exposition internationale de Milan, en 1906, à Bruxelles; Vaxelaire, Raymond, industrel, à Bruxelles; Verbeke Alois, sénateur, administrateur de la Société anonyme « Morel et Verbeke », à Gand; Vercruysse, Astère, industriel, sénateur, à Gand.

Le nouveau pont hydraulique du canal de Tourcoing

Reprise des travaux

Les travaux de construction du nouveau pont hydraulique du canal de Tourcoing, qui avaient été interrompus à la fin de l'automne dernier, vont être repris incessamment. On sait que le terrassement et la maçonnerie sont terminés. Il ne reste donc plus à poser que la partie métallique. Mercredi matin, une équipe d'ouvriers du service des eaux de Roubaix-Tourcoing, a commencé la pose d'une canalisation spéciale pour la manœuvre du pont. Ce travail devra être achevé pour lundi prochain, 5 mars. Ce jour-là les ouvriers menteurs de la Compagnie Fives-Lille commenceront les travaux d'établissement des pistons de manœuvre du nouveau pont.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DES INDUSTRIES TEXTILES. — Diverses réunions de Commissions auront lieu au cours de la semaine, dans les bureaux de l'administration de l'Exposition : jeudi, à trois heures, Commission des produits du gaz; vendredi, à trois heures, Commission de la petite industrie; samedi, à trois heures et demie, Commission des produits chimiques.

LA FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE. — Nous avons annoncé, hier matin, que la sous-commission des finances et des installations de la 32e fête fédérale, nommée pour trancher définitivement la question des tribunes et de leur décoration, avait décidé de charger des travaux les entrepreneurs tourquennois, de préférence aux spécialistes.

MM. François Marnette et Henri Nutte, entrepreneurs de charpente, rues d'Anvers et Marceau, ont été chargés de l'installation, et MM. Paul Rousseau et Dugauquier, tapissiers, rue des Anges et Carnot, de la décoration.

UNE TENTATIVE DE VOL AU BLANC-SEAU. — Une audacieuse tentative de vol a été commise au Blanc-Seau dans la matinée du mardi-gras.

Vers dix heures du matin, un ouvrier garnisseur en voitures, M. Henri Desouter, rue de Fresnoy, à Roubaix, était occupé à travailler dans l'atelier de son patron, M. Rousseau, peintre en voitures, rue Claude-Bernard. Cet atelier est attenant aux écuries de Mme Descat. En travaillant, M. Henri Desouter eut son attention attirée par un bruit sourd et continu qui semblait provenir de la toiture du bâtiment où il se trouvait. Comme le bruit persistait, l'ouvrier prévint son patron. M. Rousseau prit une échelle et grimpa sur le toit. Au moment où il mettait le pied sur la toiture, un individu qui se trouvait sur la plateforme des écuries de Mme Descat, sauta à terre et prit précipitamment la fuite. Il gagna le jardin et disparut, abandonnant deux sacs vides. C'était un voleur de zinc qui avait commencé déjà à détacher les plaques de zinc recouvrant la plateforme des écuries. Ce n'est pas la première fois qu'une tentative de vol de cette nature a lieu chez Mme Descat. Il y a une quinzaine de jours, notamment, une feuille de zinc longue de trois mètres et large de 1 m. 50 avait été enlevée. Le voleur avait réussi à n'être pas aperçu.

M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

LES TRAVAUX DE VOIRIE. — La Commission municipale de voirie se réunira vendredi prochain 2 mars, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Maurice Cordier, adjoint au maire. Les questions suivantes figurent à l'ordre du jour : demande d'acquisition de terrain au boulevard du Cimetière; projet de redressement de la rue de la Malsence; écoulement des eaux dans le quartier de la Blanche-Porte; demande de mise en état de viabilité de la rue Magenta; rues particulières (vœu de M. Scalbert); reconstruction du ponceau du Cuirassier, rue de Mouscron; mise en état de viabilité des abords de l'Exposition; questions diverses.

LES DÉVALISEURS DE CLAPIERS. — Dans la soirée de mardi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la cour de la maison d'habitation de M. Delannoy, rue de Comines, 31, en escaladant un mur de clôture. Ils ont alors fracturé la porte du poulailler et ont volé un coq de combat et cinq poules, d'une valeur de soixante francs. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

FEUILLETON DU 2 MARS. N° 25.

LA POCHARDE..!!

Par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

LA MÈRE AUX SEPT DOULEURS

VI. — *(suite)*

BOUCHE ROSE

Mais quand ils furent en haut, près de la plâtrière, les deux magistrats eurent un geste d'impatience et de contrariété à la vue de tout ce monde.

Les curieux comprirent et s'éloignèrent d'une centaine de pas.

Le comte du Thiellay était trop connu d'eux pour qu'ils songeassent à prendre envers lui les mêmes précautions.

Ils lui serrèrent la main.

Le comte voulut se retirer discrètement et dit :

— Je me tiens à votre disposition, car il se peut que tout à l'heure, après vos premières observations, je sois obligé de vous donner quelques renseignements précieux....

— En ce cas, mon cher Thiellay, dit M. Barillier, restez auprès de nous. C'est plus simple...

Le comte hésita, parut troublé, puis se remit avec effort :

— Soit, dit-il, ce sera comme il vous plaira...

Et il alla s'asseoir sur une roche débordante, dans le fond de la plâtrière.

Le docteur Marignan examina le corps, pendant que les magistrats, déjà renseignés par quelques mots de Jean Berthelin, interrogeaient Langerôme.

Le plâtrier ne put que renouveler la déposition qu'il avait faite au comte du Thiellay. Il ne savait rien. Son rôle se bornait à avoir découvert le cadavre. Ensuite il avait donné l'alarme. Et c'était tout.

M. Marignan se livrait pendant ce temps-là à son examen sommaire.

Le désordre des vêtements, souillés de boue, attestait que le vieillard n'avait pas voulu mourir sans se défendre énergiquement.

Quant au genre de mort, il éclatait de toute évidence : le cou strié de traces sanguinolentes, le visage tuméfié et les yeux hors de l'orbite prouvaient la strangulation. Il n'y avait pas besoin d'être médecin pour le voir.

— Cela saute aux yeux, murmura Marignan, et ce n'est pas encore cette affaire-là qui attirera sur moi l'attention publique et me mettra hors de pair.

Car tel était son rêve, au médecin du Parquet.

Jeune, pauvre, établi seulement depuis quelques années à Tours, il s'y formait difficilement la clientèle riche et aristocratique à laquelle il aspirait. Tours est une ville fermée où l'étranger se vit mit à l'écart, longtemps, avant d'établir des relations mondaines. On le tient pour ainsi dire en suspicion. Le docteur, presque aussitôt après son arrivée, s'était marié à une jeune fille très belle, Jeanne Duverget, ambitieuse aussi, mais frivole et tête sans cervelle, toute aux potins de province et aux chiffons. Une catastrophe était tombée sur ce mariage, car la dot de Jeanne, c'est-à-dire trois cent mille francs, avait été engloutie avec la fortune paternelle tout entière dans un krach financier au lendemain même de la cérémonie à l'état civil et à l'église. Le père Duverget, qui était banquier, se tira un coup de revolver au cœur. Mme Duverget mourut de chagrin. Les épaves, ramassées çà et là, de toute cette fortune purent à peine désintéresser les créanciers, et le docteur Marignan et sa femme en furent réduits à leurs propres ressources.

Marignan avait fait à Paris des études ordinaires, avait passé des examens ordinaires dont il était sorti sans éclat. Son intelligence était moyenne, son travail à peu près nul. Il accomplissait son devoir de médecin, — que relèvent souvent, par ailleurs, tant de sacrifices, de dures fatigues et de nobles dévouements, — comme un métier sans grand intérêt, dont il se sentait bien n'être qu'un ouvrier vulgaire.

Mais il était de son temps et il savait que là où le talent ne réussit pas, l'intrigue d'une existence savamment menée devient presque toujours triomphante.

Homme du monde, élégant, causeur, froid et méthodique sous les apparences de l'abandon, il était au fond âpre à la curée et prêt à tout pour parvenir.

Un beau crime! Une cause retentissante! Ah! comme il la souhaitait de tous ses vœux! Son nom imprimé dans les journaux de la Touraine, ses opinions en matière médico-légale discutées à Paris par les sommités de la science, tout le remue-ménage autour de lui d'une affaire à sensation! Il y pensait, il en rêvait... Il se préparait pour le jour où elle lui viendrait, — amenée par sa bonne étoile, — il préparait des attitudes, des paroles à grand effet... Il se promettait bien de presser ce citron jusqu'au reste et de battre à grands coups la grosse caisse de la réclame...

Et il n'en fallait pas plus, enfin, pour le lancer!

La malchance le poursuivait pourtant, et toutes les causes pour lesquelles le Parquet l'avait requis s'étaient présentées si simples et si claires que son nom avait été à peine prononcé au courant des débats.

Tel était l'état d'esprit qui lui avait arraché l'exclamation de tout à l'heure. Il était évident que ce n'était pas le meurtre du docteur Renneville qui devait donner lieu à des discussions passionnées.

Il se releva donc avec un mouvement de mauvaise humeur.

— Eh bien, monsieur Marignan? demanda le juge.

En deux mots le médecin mit les magistrats au courant de ses observations.

Il ajouta toutefois un détail qui attira l'attention de M. Barillier.

— La poche intérieure du pardessus a été déchirée et presque toute la doublure a disparu... Avez-vous fait cette remarque, monsieur Barillier?

Le juge l'avait faite, au premier coup d'œil.

Mais comme le docteur Marignan s'était exprimé à haute voix, M. du Thiellay entendit, fut frappé de ce détail et s'approcha.

— Voulez-vous me permettre de vous éclairer sur un point particulier qui sans doute vous paraîtra de quelque importance?

— Certes... parlez, parlez, monsieur...

— J'ai vu le docteur Renneville hier au soir... Il est venu à Fénestrel autant pour régler une affaire que nous avions conclue ensemble que pour assister à la fête que je donnais au château... Il a quitté cette fête de très bonne heure...

— Pouvez-vous préciser?

— A neuf heures.

— Ensuite?

— Je l'ai accompagné jusqu'à quelques pas d'ici, devant Maison-Bruyère...

Le juge interrogea Marignan :

— A quelle heure de la nuit remonte le meurtre?

— M. Renneville a été étranglé hier, entre neuf et onze heure, pas plus tard, je l'affirme, dit M. Marignan d'un ton d'indifférence.

— Quelques instants peut-être après que vous l'avez quitté, monsieur...

— Oui, dit le comte... ému... Il a refusé de se laisser accompagner jusqu'au bout... Et cependant j'aurais dû, oui, j'aurais dû... C'était mon devoir... et ce sera le regret de toute ma vie, car M. Renneville emportait dans son portefeuille deux cent mille francs en billets de banque que je lui avais remis de la main à la main dans le courant de la soirée.

M. Barillier et le procureur échangèrent un coup d'œil surpris.

Marignan, même, parut intéressé. Deux cent mille francs!... Il était évident que cette somme avait été volée...

— Un autre détail, ajouta M. du Thiellay... Renneville était homme de précautions et je l'ai vu mettre son portefeuille dans la poche intérieure du pardessus et, pour l'empêcher de glisser, attacher et fermer la poche avec une épingle, — une épingle de nourrice... Le meurtrier aura tâté le portefeuille et sans se donner la peine de faire sauter l'épingle, il aura arraché la doublure...

— Cela me semble en effet très probable... Quelqu'un savait-il donc que vous aviez remis à Renneville une aussi forte somme?...

Le comte ne répondit pas tout de suite.

Il paraissait, chose bizarre, violemment ému.

En haut, les paysans s'étaient rapprochés peu à peu et parmi eux Mathis. Celui-ci avait entendu le détail donné par Hubert du Thiellay. Et sur le visage du comte il suivait ardemment cette émotion.

Le juge, devant ce silence, répéta sa question sous une autre forme.

— Lorsque vous avez versé à Renneville ces deux cents billets de mille francs, y avait-il un tiers entre vous?... le notaire, par exemple? ou un homme d'affaires? votre régisseur? quelqu'un de vos gens?

— Nous étions seuls dans mon cabinet, Renneville et moi!

— Vous en avez parlé sans doute à des amis?... Ces amis l'auront répété... Des mots seront tombés aux oreilles d'un misérable... le crime était facile à commettre... la nuit, un pays désert... un vieillard sans défiance...

— Je n'en ai parlé à personne.

— Vous en êtes bien sûr, monsieur du Thiellay? insista le juge.

— A personne!

Le comte alla se rasseoir sur la roche et y resta comme anéanti. Il passa lentement la main sur son front où naissait un peu de sueur. Il ferma les yeux, sans doute pour réfléchir.

Et Mathis, en haut, penché, attentif, murmura :

— Il a peur...

Il ne se trompait pas : Hubert avait peur...

Langerôme finissait d'éteindre ses deux fours.

(A suivre).